

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-016**

EN DATE DU : **08 AVRIL 2024**

VOTE DES TAXES D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Bonnat, selon convocation le 28/03/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Messieurs

LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse
AUROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à MARSALEIX Guy.
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine.

ECXUSÉS (2) : Madame et Monsieur

PIILAT Hélène.
POIRIER Michel

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	24	1

Le Conseil Communautaire est amené à fixer les taux de TEOM.

Le coût du service appelé pour 2024 est de **934 985 €**, les recettes provenant de la part incitative s'élèveraient à **134 284 €** et les recettes à recouvrir par la TEOM seraient de **800 701 €**.

Compte tenu des bases de 2024 le taux pour atteindre l'équilibre est de **11,92 %** (12,01 % en 2023).

Il appartient au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM pour un équilibre complet sur l'année 2024

Il est proposé un taux de TEOM à **11,92 %**.

Zone	Proposition
Zone unique	11,92 %

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire

- **ADOpte** le taux proposé pour 2024.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Philippe CHAVANT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20240408-2024-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le